

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 3 JUIN 2008

Président : Monsieur BLANCHET André

Secrétaire(s) de séance : Monsieur LAZZARI Jean-Yves

Présents : BLANCHET André. FAVRE Danièle. MOISDON Emilie. ALLANIC Jeanne-Louise. BLANCHET Rémy.
LE PALMEC Philippe. ALLANIC Eric. KERGAL Samuel. LAZZARI Jean-Yves. RAULT Gilles.
ALLANIC Christian.

Absents :

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN

- M. et Mme TOUBLAN : Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité au prix de 150,00 € le m².
- Mme LE GURUN Marcelle : Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité, sous réserve de laisser le passage d'une cariole entre la propriété de M. et Mme ROSENTHIEL et Mme GUILLOUZIC, au prix de 150,00 € le m².
- Madame GARAUD Béatrice : Avis défavorable par 8 CONTRE et 3 POUR.
- Monsieur MERCIER Ludovic : Avis favorable par 7 POUR et 4 CONTRE (sous réserve de l'obtention d'un contrat de travail).
- Madame BLANCHET Maryvonne : Monsieur LAZZARI a quitté la salle. Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au prix de 150 € le m², pour la vente de 30 m² côté Sud moins l'échange de 10 m² côté Nord.
- Monsieur BAUCHE Serge : Le conseil municipal décide de reporter cette demande à la prochaine réunion.

Personnel saisonnier :

PORT : LE FUR Elodie. DOUCHE : BLANCHET Aurélie. CAMPING : BLANCHET Delphine.

TRACTEUR : GEFFRAY Dominique et ALLANIC Victor. POINT INFO : BLANCHET Anne-Louise.

Pour extrait :

En Mairie, le Mercredi 04/06/2008

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.

2ème Adjoint

MOISDON Emilie
Signature et cachet

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

COMMISSIONS ENVIRONNEMENT et COMMUNICATION : Voir compte-rendu ci-joint.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des Membres désignés pour faire partie de la commission des Impôts et de la désignation du Juré d'Assises.

EPICERIE :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame MOISDON, 2ème adjoint, qui récapitule "l'historique" de ce projet.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, qui après accord du conseil municipal, sera distribué à toute la population.

L'acquisition de la voiture évoquée lors de la dernière réunion du conseil municipal est toujours en attente, n'ayant pas trouvé pour l'instant de modèle adéquat.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour le versement au C.I.P. d'une subvention de 50 € pour un voyage à OUESSANT pour deux élèves.

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour agrandir les pâtures des chevaux aux endroits ci-dessous :

La première située entre le Paluden et la place des chats gris.

La deuxième située au sud ouest du Paluden (partie juxtaposant le bas du champ des chevaux).

2ème Adjoint



MOISDON Emilie
Signature et cachet

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU

Président :

Secrétaire(s) de séance :

Présents :

Absents :

NATURA 2000 EN MER

L'Union européenne a décidé de se doter pour fin Juin 2008 d'un réseau d'aires marines protégées.

L'état français, après une large concertation sur la base des connaissances scientifiques met en place par la Préfecture de la Région Bretagne et la Préfecture Maritime de l'Atlantique les deux directives européennes.

- 1) La directive "Habitat": il s'agit des habitats sous-marins, base de la conservation des nombreuses espèces.
- 2) La directive "oiseaux" afin de protéger les espèces menacées du littoral.

D'un point de vue pratique, un comité de pilotage est mis en place réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels scientifiques, collectivités locales, associations...

Une brochure explicative est affichée au tableau extérieur.

Lors des permanences de la commission environnement des explications supplémentaires pourront étre apportées.

Pour extrait :

En Mairie, le Mercredi 04/06/2008

2ème Adjoint



MOISDON Emilie
Signature et cachet

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU

Président :

Secrétaire(s) de séance :

Présents :

Absents :

Le conseil municipal est également Informé de la mise en place par le conseil Régional de Bretagne de la charte des espaces côtiers Bretons.

Dix chantiers-phares sont mis en oeuvre pour une gestion durable de la zone côtière Bretonne, et le dixième chantier, s'agissant des Iles bretonnes, concerne particulièrement HOËDIC.

1. Renforcer l'ambition maritime des bretons
2. Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable
3. Promouvoir des activités touristiques et nautiques durables
4. Maîtriser l'urbanisation et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral.
5. Améliorer la préservation et la valorisation du patrimoine naturel de la zone côtière
6. Garantir la qualité des paysages côtiers
7. Accélérer la restauration de la qualité des masses d'eau côtières.
8. Améliorer la sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière.
9. Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine culturel maritime
10. Mettre en oeuvre une stratégie de développement durable des Iles bretonnes.

POUR EXTRAIT :

Charte consultable sur le site :
www.region-bretagne.fr

En Mairie, le Mercredi 04/06/2008

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.

Maire
ADJOINT
Emilie Moisson
Emilie
Signature et cachet

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

Monsieur LAZZARI Jean-Yves est nommé suppléant à l'association des Iles du Ponant.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des droits de terrasse encaissés pour la crêperie de 1991 à 2003 pour un montant de 1783,64 €


Monsieur LE PALMEC Philippe renouvelle son souhait de connaître l'origine de propriété de la parcelle de terre cadastrée sous partie du N° 105 se situant devant la maison de "Numa". Monsieur le Maire s'engage à en effectuer la demande auprès du bureau des hypothèques.

Monsieur LE PALMEC Philippe quitte la salle. Le conseil municipal émet un avis défavorable à la demande des héritiers de Numa (31) quant au remboursement de la somme précitée, les réclamations n'ayant pas été faites en temps opportun, il y a donc prescription.

La commune émet un titre de recette d'un montant de 3228,13 € correspondant au prix de la démolition de la maison de Numa un arrêté de mise en péril ayant été pris antérieurement.

Un projet de comité des fêtes est en cours avec remise en état de la salle des Jeunes.

2ème Adjoint


MOISDON Emilie

Signature et cachet